

<b>Pays : Îles Vierges britanniques (date : 30 septembre 2024)</b>		
Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
<p>a) Ordonnance médicale valide (en <b>anglais</b>) <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>d) Autres types de justificatif ; si oui, veuillez indiquer <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Page du passeport contenant les données biographiques ; itinéraire du voyage ; si la substance placée sous contrôle a été obtenue sur ordonnance médicale et délivrée en pharmacie, elle doit être conditionnée dans l'emballage de la pharmacie ou de l'hôpital avec une étiquette appropriée indiquant le nom du patient et celui du médecin.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Jours/Quantités/Doses</b></p> <p><b>Stupéfiants</b> <input type="checkbox"/> Oui La quantité ne doit pas dépasser celle nécessaire à un seul traitement ou à <b>30</b> jours de prises sur la base de la dose journalière habituelle.</p> <p><b>Substances psychotropes</b> <input type="checkbox"/> Oui La quantité ne doit pas dépasser celle nécessaire à un seul traitement ou à <b>30</b> jours de prises sur la base de la dose journalière habituelle.</p> <p><b>Liste de substances interdites ; si oui, veuillez préciser :</b></p> <hr/> <hr/> <hr/> <p><b>Autres informations</b></p>	<p><b>Nom :</b> Chief Medical Officer</p> <p><b>Adresse :</b> Ministère de la santé et du développement social</p> <p><b>Tél. :</b> 284 468 2270</p> <p><b>E-mail :</b> <a href="mailto:regeorges@gov.vg">regeorges@gov.vg</a></p>

**Réglementation nationale pour les voyageurs transportant des médicaments contenant  
des substances placées sous contrôle**